



ADDITIF A LA BROCHURE DE CONVOCAATION

Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et
extraordinaire du 5 mai 2020

EXERCICE 2019

Lagardère SCA

Société en commandite par actions au capital de 799 913 044,60 €

Siège social : 4, rue de Presbourg à Paris 16^e (75) - France

Téléphone : + 33 (0)1 40 69 16 00

320 366 446 RCS Paris

Adresse Internet : www.lagardere.com

SOMMAIRE

1	MESSAGE DE LA GÉRANCE	3
2	AVIS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	5
3	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE	7
4	MODIFICATION D'UN PROJET DE RESOLUTION PRÉSENTÉ PAR LA GÉRANCE	8
5	PROJETS DE RÉOLUTIONS DÉPOSÉS PAR DES ACTIONNAIRES	9
6	VOTRE PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	15

1. MESSAGE DE LA GÉRANCE

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Par courrier électronique adressé à la Gérance de Lagardère SCA le 24 mars 2020, dernier jour du délai légal, Amber Capital UK LLP et Amber Capital Italia SGR SpA, agissant pour le compte de plusieurs fonds actionnaires (ci-après « Amber Capital »), ont demandé l'inscription de quinze résolutions additionnelles à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 5 mai 2020.

Ces projets de résolutions ont pour objet le remplacement de l'intégralité des membres de votre Conseil de Surveillance à l'exception de Messieurs Nicolas Sarkozy et Guillaume Pepy cooptés le 27 février dernier.

La Gérance, qui s'en est toujours remise à l'avis du Conseil de Surveillance s'agissant des résolutions relatives à la composition du Conseil, organe représentant les actionnaires et dont les membres sont exclusivement élus par eux, a sollicité son avis.

Le Conseil de Surveillance, qui s'est réuni le 6 avril 2020, a émis, à l'unanimité, un avis négatif à l'encontre de ces projets de résolutions, pour les raisons exposées en détail dans le rapport figurant au chapitre 2 du présent document.

La Gérance, qui entend naturellement suivre l'avis exprimé par le Conseil de Surveillance, a décidé en conséquence de ne pas agréer les quinze projets de résolutions (A à P) soumis à vos votes à l'initiative d'Amber Capital et vous invite donc à les rejeter dans leur ensemble.

Le dépôt des projets de résolutions par Amber Capital s'accompagne de vives critiques à l'endroit des organes de gouvernance de Lagardère SCA nourries par des présentations biaisées des opérations, de la performance et de la gouvernance du Groupe.

Amber Capital a choisi d'amplifier sa campagne de déstabilisation dans les circonstances sans précédent de la pandémie de COVID-19, alors que le Groupe et l'ensemble de ses collaborateurs déploient des efforts importants pour assurer la continuité opérationnelle des activités et limiter les conséquences sur celles-ci. Cette campagne apparaît donc particulièrement inappropriée dans le contexte actuel, alors qu'il est dans l'intérêt du Groupe, de ses collaborateurs et de ses actionnaires, que la crise puisse être gérée avec sérénité par les organes de gouvernance.

Pour autant, par respect pour les actionnaires et les collaborateurs, la Gérance souhaite rappeler ici certains éléments factuels afin de vous permettre de mieux appréhender et mettre en perspective les résultats du Groupe en préparation de l'Assemblée Générale du 5 mai prochain.

Le Groupe a mis en œuvre avec succès et constance une ambitieuse stratégie de transformation au cours des quinze dernières années. En 2003, le résultat opérationnel de Lagardère SCA était exposé majoritairement aux activités de presse et le Groupe détenait de nombreuses participations financières minoritaires. **Le Groupe a défini une vision stratégique visant à la fois à se redéployer sur des**

secteurs porteurs, alors que le secteur de la presse connaissait des difficultés croissantes, et également à se concentrer sur des activités contrôlées. Cette vision stratégique s'est traduite par un important programme de cessions pour un produit total d'environ 9 Mds € et ayant cristallisé 4 Mds € de plus-value. Le produit des cessions, d'une part, a été utilisé pour investir dans les activités conservées et, d'autre part, a permis de distribuer des dividendes exceptionnels aux actionnaires pour environ 1,9 Md €.

La politique d'allocation du capital que nous avons menée a toujours été le reflet de notre volonté de trouver un équilibre entre retour immédiat aux actionnaires et investissement de long-terme dans les piliers stratégiques du Groupe :

- **Les investissements très significatifs réalisés en Publishing et en Travel Retail, à la fois en organique et par acquisitions, ont permis de constituer deux leaders mondiaux sur des secteurs d'activité aux sous-jacents attractifs.** Lagardère Publishing est un acteur mondial majeur du secteur de l'édition, contribuant à la résilience et à la génération de trésorerie du Groupe. Lagardère Travel Retail est un acteur mondial majeur de son secteur et un pilier de la croissance soutenue du Groupe. Les résultats de 2019 ont une nouvelle fois démontré les dynamiques remarquables de ces deux piliers avec un RESOP en croissance de 5,6%¹ en ligne avec la guidance annoncée pour l'année.
- Le dividende annuel, sur proposition de la Gérance, est approuvé chaque année par les actionnaires en Assemblée Générale, avec un niveau d'approbation moyen de 98,6 % au cours des quinze dernières années. **La stabilité du dividende au cours des dernières années démontre la résilience de notre profil opérationnel.**

Dans le contexte inédit de la pandémie de Coronavirus, la Société avait annoncé, le 25 mars 2020, une réduction du montant du dividende annuel proposé au titre de l'exercice 2019, afin de compléter les autres actions fortes mises en œuvre dès le début de la crise pour réduire ses impacts financiers.

Face à l'aggravation de la crise, le Groupe doit envisager toutes les pistes de préservation de sa trésorerie afin de lui permettre de traverser au mieux cette période d'incertitudes et de favoriser un rebond rapide de ses opérations dès que les conditions extérieures le permettront à nouveau. Ainsi le Groupe a choisi d'avoir notamment recours aux dispositifs de chômage partiel et de versements différés de certaines charges et impôts.

Dans ces conditions extraordinaires, et pour répondre aux annonces gouvernementales appelant à une modération des dividendes face aux enjeux de solidarité et de

¹ Résultat Opérationnel du périmètre cible.

responsabilité qu'impose la situation actuelle, la Gérance a finalement décidé, en accord avec le Conseil de Surveillance, de retirer sa proposition de distribution de dividende au titre de l'exercice 2019.

Face à cette crise inédite, le Groupe continuera de tout mettre en œuvre pour protéger ses salariés ainsi que ses clients et partenaires, qui tous subissent les effets importants d'une situation sans précédent. Dans ce cadre, Lagardère a décidé de créer un « fonds solidaire Covid » doté d'un montant de 5 millions d'euros prélevé sur la trésorerie initialement allouée au versement du dividende, afin de soutenir les initiatives du Groupe en faveur de ses collaborateurs dans le monde.

Nous sommes convaincus que **le Groupe saura puiser dans ses valeurs d'audace, d'indépendance et de créativité, qui font sa force depuis des décennies, pour continuer à mettre en œuvre son plan stratégique ambitieux**, dans l'intérêt de l'ensemble de ses parties prenantes, dès que les conditions sanitaires le permettront à nouveau.

La vision et la stratégie de long terme du Groupe sont présentées avec transparence aux actionnaires depuis de nombreuses années. **Si Lagardère est pleinement ouvert au dialogue avec tous ses actionnaires et à des propositions constructives éventuelles de ceux-ci, la Gérance croit également fermement au respect des règles de bonne gouvernance, au consensus et à la stabilité, qui sont plus que jamais nécessaires dans le contexte actuel.**

Conformément aux dispositions légales, nous vous prions de bien vouloir trouver dans le présent document, qui constitue un Additif à la Brochure de Convocation à l'Assemblée Générale du 5 mai 2020 :

- l'ordre du jour de l'Assemblée complété des quinze projets de résolutions déposés par Amber Capital ;
- la présentation et le texte modifiés de la troisième résolution soumise à l'Assemblée relative à l'affectation du résultat social ;
- l'exposé des motifs, le texte des projets de résolutions et les renseignements relatifs aux candidats proposés au Conseil de Surveillance par Amber Capital, tels que ces éléments ont été communiqués par le fonds ;
- l'avis de votre Conseil de Surveillance sur ces projets de résolution.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez au présent document.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

La Gérance

2. AVIS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Le 24 mars 2020, Amber Capital UK LLP et Amber Capital Italia SGR SpA, agissant pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, (ci-après « Amber Capital ») ont demandé l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 5 mai 2020 de quinze projets de résolutions visant le remplacement de la totalité du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA à l'exception des deux membres cooptés par le Conseil le 27 février 2020.

Autour de ces projets de résolutions déposés le dernier jour du délai légal, Amber Capital orchestre également une intensive campagne de communication, au travers de laquelle le fonds et certains de ses candidats, portent de vives critiques sur la gestion de Lagardère SCA et sur l'accomplissement par votre Conseil de Surveillance de sa mission de contrôle de cette gestion, accompagnées au surplus de remarques insultantes à l'endroit des membres du Conseil et de la Gérance.

Amber Capital qui se présente comme « *un actionnaire responsable* » « *faisant tout pour construire une relation de confiance* » avec la Société a de toute évidence préparé de longue date cette opération, sans la révéler, agissant ainsi en contradiction avec les recommandations de Place sur l'activisme mais également avec les intentions déclarées à l'occasion de ses récents franchissements de seuil, aux termes desquelles le fonds annonçait alors simplement vouloir « *solliciter la nomination d'un ou de plusieurs nouveaux membres au conseil de surveillance de Lagardère SCA* »

Amber Capital, qui se revendique aujourd'hui opportunément le premier actionnaire de Lagardère SCA², demande le renouvellement complet de votre Conseil de Surveillance car « *seul un regard neuf et parfaitement indépendant permettra au Conseil de surveillance de remplir pleinement sa mission de contrôle* ».

Cette nouvelle démarche, qui s'inscrit indubitablement dans la stratégie de déstabilisation et de harcèlement qu'Amber Capital poursuit avec constance à l'encontre des organes de gouvernance de Lagardère SCA depuis maintenant trois ans, est **d'autant plus nuisible au Groupe qu'elle est mise en œuvre dans un climat de crise inédit lié à la pandémie du Covid-19 qui nécessite toute l'énergie de ses dirigeants et collaborateurs afin d'en limiter l'impact**. Elle ne saurait emporter l'adhésion de votre Conseil de Surveillance ni votre conviction - tant les motifs et critiques avancés par Amber Capital sont erronés et infondés.

La composition actuelle et le fonctionnement de votre Conseil de Surveillance ne justifient aucunement les griefs d'Amber Capital.

² Le Conseil de Surveillance ne peut que constater que, contrairement aux autres actionnaires de référence de Lagardère SCA, qui ont investi au capital de la Société il y a de nombreuses années et bénéficient à ce titre de droits de vote double sur l'intégralité de leur participation, Amber Capital n'a accru sa participation qu' au cours des dernières semaines, doublant celle-ci à la faveur d'un cours de bourse très durement affecté par la crise brutale et inédite que traversent l'économie mondiale et plus spécifiquement l'un des deux métiers du Groupe.

Votre Conseil est actuellement composé de douze membres. Si vous adoptez les résolutions que nous soumettons à votre approbation, le Conseil sera à l'issue de l'Assemblée Générale du 5 mai 2020 composé de dix membres, qui seront rapidement rejoints par deux nouveaux membres représentant les salariés, désignés conformément aux dispositions légales. Le Conseil a ainsi opéré une **réduction significative de son effectif** (passant de quinze à douze membres au cours des deux dernières années) dans le souci d'adopter une formation plus restreinte et mieux adaptée au périmètre du Groupe.

En sus d'une diminution de sa taille, le Conseil a également fait l'objet d'un **renouvellement significatif** ces dernières années. Ainsi sur les quinze membres qui composaient le Conseil en 2017, seuls six membres, ayant entre six et douze ans d'ancienneté, siègeront encore à l'issue de l'Assemblée Générale du 5 mai 2020. Les six autres membres du Conseil l'auront rejoint entre fin 2018 et 2020.

Cette composition, qui assure un juste équilibre entre expérience et « regard neuf » permet notamment d'assurer **une continuité et un transfert de compétences et de connaissances**, notamment « métiers », entre les membres du Conseil. L'échelonnement des mandats, organisé en parfaite conformité avec les recommandations du Code Afep-Medef, vise à assurer **une évolution et un renouvellement progressifs** - et non erratiques et brutaux - de la composition du Conseil et à **permettre aux actionnaires d'exprimer chaque année leur vote sur plusieurs candidatures**, qu'il s'agisse de membres renouvelés ou de nouveaux candidats³. Les mandats des membres composant votre Conseil de Surveillance ont ainsi tous été soumis au vote des actionnaires au cours des trois dernières Assemblées Générales ou, s'agissant des deux récentes cooptations, sont soumis à votre approbation à l'Assemblée Générale du 5 mai 2020.

La proportion de membres indépendants du Conseil de Surveillance est aujourd'hui de 100% et sera ramenée, au sens du Code Afep-Medef, à 90% lorsque le membre le plus ancien aura exercé ses fonctions pendant plus de douze ans. Ce niveau élevé d'indépendance du Conseil est également confirmé par les principaux conseils en vote internationaux, ISS et Glass Lewis.

L'assiduité des membres du Conseil est exemplaire puisqu'en 2019 elle atteint 98,2% au Conseil de Surveillance et 100% au sein de ses Comités.

La composition de votre Conseil de Surveillance est le **fruit d'une politique** arrêtée sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la RSE visant, grâce à un **processus de sélection exigeant, transparent, systématique et efficient** réalisé avec l'assistance d'un cabinet spécialisé de premier plan, à permettre à votre Conseil de **représenter au mieux les intérêts de tous les actionnaires de Lagardère SCA**.

La composition, l'organisation et le fonctionnement de votre Conseil et de ses Comités font l'objet d'un **réexamen annuel dans le cadre du processus d'auto-évaluation et d'une évaluation externe tous les trois ans**. Ceux-ci sont

³ Dans la composition qui vous est proposée, 2 mandats arriveront à échéance en 2021, 3 mandats en 2022, 3 mandats en 2023 et 4 mandats en 2024

d'ailleurs largement reconnus par les actionnaires puisque les nominations et renouvellements des membres actuels ont toujours été approuvés à une large majorité et avec le soutien des prescripteurs de vote.

Votre Conseil de Surveillance dispose aujourd'hui de **précieuses expertises, expériences et compétences – opérationnelles, managériales, financières, stratégiques, juridiques** – comme l'illustre la matrice figurant en page 91 du Document d'enregistrement universel 2019 de la Société, et d'une **connaissance approfondie, acquise au fil des années, du Groupe, de ses différents métiers, de leur environnement concurrentiel et de leurs enjeux actuels et futurs**. Cette combinaison de parcours leur permet d'exercer collectivement leur mission dans les meilleures conditions.

Votre **Conseil de Surveillance assume pleinement le rôle et les prérogatives qui sont les siennes, en toute indépendance à l'égard de la Gérance**. Il le fait grâce à l'expertise et l'implication remarquables de l'ensemble de ses membres, et aux travaux des Comités constitués en son sein, récemment complétés par l'institution d'un **Comité Stratégique** ayant pour mission de préparer et d'éclairer les travaux du Conseil relatifs au contrôle de la conduite des affaires.

Au cours des deux dernières années, le Conseil de Surveillance a ainsi suivi et accompagné le recentrage stratégique du Groupe conduit par la Gérance, dont Amber Capital, à défaut de pouvoir en critiquer l'opportunité, conteste maintenant le rythme. A cet égard, Amber Capital feint d'ignorer les circonstances opérationnelles guidant un calendrier de cession, ne reculant devant aucune incohérence dans sa volonté permanente de dénigrement, puisqu'elle critique aujourd'hui le caractère selon elle « précipité » d'opérations dont elle réclamait publiquement l'accélération...

Amber Capital propose aujourd'hui, à la seule exception des deux personnalités ayant récemment rejoint le Conseil de Surveillance, le remplacement de l'intégralité de ses membres.

Une telle approche n'est pas seulement brutale ; elle est également incohérente puisqu'au cours des dernières assemblées générales, **Amber Capital a elle-même pu voter pour la désignation de quatre des membres dont elle demande aujourd'hui soudainement la révocation**. En outre, Amber Capital salue publiquement les décisions de cooptation de Messieurs Nicolas Sarkozy et Guillaume Pepy tout en discréditant le même Conseil de Surveillance qui en est l'auteur.

Au-delà de son incohérence, la proposition d'Amber Capital est tout aussi inappropriée qu'injustifiée et elle n'aboutirait en réalité qu'à déstabiliser inutilement la gouvernance de Lagardère SCA, dans un contexte où, précisément, une intime connaissance du fonctionnement de Lagardère SCA, une vision de long-terme et une compréhension fine des enjeux du Groupe sont plus que jamais nécessaires.

Sans apporter le moindre éclairage sur le processus de sélection et d'analyse circonstanciée mené pour aboutir aux candidatures qu'elle soumet, Amber Capital propose la nomination de huit nouveaux membres pour une même durée de quatre ans.

S'il n'est évidemment pas question de remettre en cause leurs qualités intrinsèques, votre Conseil de Surveillance ne peut néanmoins que constater que ces candidats ont tous pour point commun de n'avoir **aucune connaissance approfondie ni de Lagardère SCA, ni de ses métiers, ni de leurs enjeux – ce qui apparaît déraisonnable dans le contexte actuel**.

Cet état de fait ne semble d'ailleurs pas contesté par Amber Capital dont la proposition se focalise artificiellement sur l'internationalisation des candidats qu'elle présente en remplacement des membres actuels. Le défaut de dimension internationale pointé du doigt par Amber Capital est pourtant démenti par les quatre dernières nominations intervenues au sein de votre Conseil de Surveillance.

Amber Capital vante également l'indépendance qui caractériserait l'ensemble des candidats qu'elle propose. Il est tout d'abord particulièrement choquant de remettre en cause l'indépendance des membres actuels de votre Conseil de Surveillance – ceux-ci ayant à cœur de représenter l'ensemble des actionnaires et non des intérêts particuliers. **Au surplus, l'on peut légitimement s'interroger sur l'indépendance réelle de certains des candidats d'Amber Capital qui relaient sans retenue et publiquement ses critiques à l'endroit de la gestion et de la gouvernance de Lagardère SCA.**

A minima, les candidats présentés, avec leur accord, par Amber Capital pour recomposer la quasi-totalité du Conseil se reconnaissent dans son initiative, ce qui peut légitimement faire craindre une période d'instabilité pour le Groupe et un risque de blocage institutionnel entre un Conseil de Surveillance systématiquement hostile et une Gérance qui se trouverait ainsi isolée.

Pour l'ensemble des raisons exposées ci-avant, votre Conseil de Surveillance émet à l'unanimité un avis négatif à l'encontre des quinze projets de résolutions déposés par Amber Capital et vous invite en conséquence à les rejeter.

Le Conseil de Surveillance

3. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Le présent ordre du jour remplace celui indiqué dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 4 mars 2020 et celui figurant en page 10 de la Brochure de Convocation.

Ordre du jour arrêté par la Gérance

- ▶ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- ▶ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- ▶ Affectation du résultat social.
- ▶ Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société Mazars pour une durée de six exercices.
- ▶ Ratification de la cooptation de Monsieur Nicolas Sarkozy en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- ▶ Ratification de la cooptation de Monsieur Guillaume Pepy en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- ▶ Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Guillaume Pepy pour une durée de quatre ans.
- ▶ Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Martine Chêne pour une durée de quatre ans.
- ▶ Approbation des informations mentionnées à l'article L 225-37-3 I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux.
- ▶ Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Arnaud Lagardère, Gérant.
- ▶ Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Pierre Leroy, représentant de la Gérance.
- ▶ Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Thierry Funck-Brentano, représentant de la Gérance.
- ▶ Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Xavier de Sarrau, Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 4 décembre 2019.
- ▶ Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Patrick Valroff, Président du Conseil de Surveillance à compter du 4 décembre 2019.
- ▶ Approbation de la politique de rémunération des membres de la Gérance.
- ▶ Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance.
- ▶ Autorisation à donner à la Gérance, pour une durée de 18 mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.
- ▶ Modification des articles 12 et 14 bis des statuts de la Société afin d'y intégrer les modalités de désignation de membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.
- ▶ Pouvoirs pour les formalités.

Ordre du jour complémentaire résultant du dépôt de projets de résolutions par Amber Capital UK LLP et Amber Capital Italia SGR SpA, agissant pour le compte de fonds actionnaires

- ▶ Révocation de Monsieur Jamal Benomar en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA.
- ▶ Révocation de Monsieur Yves Guillemot en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA.
- ▶ Révocation de Madame Soumia Malinbaum en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA.
- ▶ Révocation de Monsieur Gilles Petit en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA.
- ▶ Révocation de Madame Aline Sylla-Walbaum en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA.
- ▶ Révocation de Madame Susan L. Tolson en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA.
- ▶ Révocation de Monsieur Patrick Valroff en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA.
- ▶ Nomination de Monsieur Patrick Sayer en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA pour une durée de quatre ans.
- ▶ Nomination de Madame Valérie Ohannessian en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA pour une durée de quatre ans.
- ▶ Nomination de Monsieur Yann Duchesne en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA pour une durée de quatre ans.
- ▶ Nomination de Madame Brigitte Taittinger-Jouyet en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA pour une durée de quatre ans.
- ▶ Nomination de Madame Laurence Bret Stern en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA pour une durée de quatre ans.
- ▶ Nomination de Monsieur Enrico Letta en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA pour une durée de quatre ans.
- ▶ Nomination de Madame Elena Pisonero en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA pour une durée de quatre ans.
- ▶ Nomination de Monsieur Stephan Haimo en tant que membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SCA pour une durée de quatre ans.

4. MODIFICATION D'UN PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ PAR LA GÉRANCE

La troisième résolution exposée ci-après, relative à l'affectation du résultat social au titre de l'exercice 2019, remplace le projet de résolution figurant en pages 32 et 33 de la Brochure de Convocation.

3^E RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL

Présentation

La troisième résolution a pour objet l'affectation du résultat social de Lagardère SCA.

Compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 206 541 760,64 €, le bénéfice distribuable s'établit à 284 053 811,71 €.

La Gérance vous propose, en accord avec votre Conseil de Surveillance, de l'affecter en intégralité au compte report à nouveau qui sera ainsi porté à un montant de 284 053 811,71 €.

TROISIÈME RÉSOLUTION AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées

générales ordinaires, constate que le bénéfice de l'exercice qui s'élève à

77 512 051,07 €

compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de

206 541 760,64 €

conduit à un bénéfice distribuable égal à

284 053 811,71 €

Après avoir pris acte que, conformément aux dispositions statutaires, aucun montant ne revient aux Associés Commandités, l'Assemblée Générale décide ensuite, sur proposition de la Gérance en accord avec le Conseil de Surveillance, d'affecter l'intégralité du bénéfice distribuable en report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes mis en distribution et les revenus distribués au titre des trois derniers exercices précédant l'exercice 2019 se sont élevés aux sommes suivantes, toutes éligibles à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France :

(en €) / exercices	2016	2017	2018
Dividende versé aux actionnaires			
Dividende unitaire	1,30	1,30	1,30
Dividende total	168 269 663,90	168 816 060,40	169 736 866,00
Dividende versé aux Commandités	1 755 816,74	1 787 729,79	1 936 270,63
Total	170 025 480,64	170 603 790,19	171 673 136,63

5. PROJETS DE RÉSOLUTIONS DÉPOSÉS PAR DES ACTIONNAIRES

5.1. EXPOSÉ DES MOTIFS

Amber⁴ est investi au capital de Lagardère SCA (« **Lagardère** » ou la « **Société** ») depuis près de quatre ans désormais et en est aujourd'hui le premier actionnaire⁵.

Les raisons de cet investissement sont simples : malgré la qualité de ses participations et le potentiel de création de valeur qui devrait en résulter pour le groupe, ses actionnaires et ses collaborateurs, Lagardère a très largement sous-performé par rapport à ses pairs du SBF 120, CAC 40 ou Stoxx Europe 600 Media depuis quinze ans.

Afin d'enrayer cette dynamique et redresser la situation, Amber a proposé, dès 2016, de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- **Recentrer l'activité du Groupe** sur ses deux branches rentables que sont le « Travel Retail » et le « Publishing » et céder intégralement les deux branches « Active » et « Sports & Entertainment » structurellement déficitaires.
- **Revoir la gouvernance**, et en particulier le dispositif de portage du Comité exécutif de Lagardère par la société Lagardère Capital & Management (« **LC&M** »), qui facture à la Société des coûts décorrélés de ses performances effectives dans des conditions d'opacité étrangères aux objectifs affichés de la Gérance.
- **S'assurer que le Conseil de surveillance joue son rôle** et respecte à ce titre ses obligations légales, à savoir : surveiller la gestion du Groupe qui doit être conforme à l'intérêt social, renouveler le mandat du Gérant après s'être assuré que cette personne est la plus qualifiée pour remplir ces fonctions, autoriser les conventions réglementées conformément à l'intérêt social, et faire rapport aux actionnaires de ces différentes missions.

Si la Société a bien engagé un recentrage sur ses deux branches rentables, celui a été réalisé à des conditions très désavantageuses. Quant à la refonte de la gouvernance, malgré les nombreuses démarches formelles et informelles d'Amber auprès de la Gérance et du Conseil de surveillance depuis quatre ans, elle n'a même pas été abordée et le Conseil de surveillance a continué à avaliser les choix de la Gérance sans émettre, à la connaissance d'Amber, la moindre critique.

La situation a donc inévitablement continué à s'aggraver : depuis l'Assemblée Générale 2017 qui a approuvé les comptes clos au 31 décembre 2016 et au cours de laquelle Amber a posé un certain nombre de questions écrites à la Gérance, l'action Lagardère a sous-performé le CAC 40, le

SBF 120 et le Stoxx Europe 600 Media de respectivement 42%, 41% et 35%⁶ (pre impact Covid-19).

Compte tenu de ces éléments, Amber considère que seule une modification en profondeur de la structure actuelle du Groupe et de ses instances de gouvernance peut permettre de renouer avec des perspectives de croissance durable qu'offrent pour ses actionnaires et leurs collaborateurs, les deux grands métiers du groupe.

Amber souhaite donc proposer aux actionnaires de Lagardère le renouvellement complet de son Conseil de surveillance. Le Conseil, « émanation des actionnaires » en charge du contrôle permanent de la gestion de la société, est en effet le seul contre-pouvoir à la Gérance au sein d'une société en commandite par actions. Son entier renouvellement constitue donc la condition sine qua non pour amorcer un réel tournant dans l'organisation, la structuration et la stratégie de la Société dont les effets profiteront à l'ensemble des parties prenantes.

Afin de permettre un tel renouvellement, Amber propose le non-renouvellement du mandat de Madame Martine Chêne qui arrive à échéance cette année – étant précisé que Madame Chêne est membre du Conseil de surveillance depuis 2008, soit douze ans –, ainsi que la révocation de l'ensemble des membres du Conseil de surveillance dont le mandat n'arrive pas à échéance à l'Assemblée générale 2020, à l'exception des deux membres récemment cooptés au sein du Conseil dont la nomination pourra, avec notre soutien, être ratifiée lors de la prochaine assemblée.

Sont donc concernés par la proposition de révocation d'Amber, par ordre alphabétique :

- Monsieur Jamal Benomar ;
- Monsieur Yves Guillemot ;
- Madame Soumia Malinbaum ;
- Monsieur Gilles Petit ;
- Madame Aline Sylla-Walbaum ;
- Madame Susan L. Tolson ; et
- Monsieur Patrick Valroff.

En remplacement de ces membres et du non-renouvellement de Madame Chêne, Amber souhaite soumettre au vote des associés commanditaires les candidats suivants, par ordre alphabétique :

- Madame Laurence Bret Stern ;
- Monsieur Yann Duchesne ;
- Monsieur Stephan Haimo ;
- Monsieur Enrico Letta ;
- Madame Valérie Ohannessian ;
- Madame Elena Pisonero ;
- Monsieur Patrick Sayer ; et
- Madame Brigitte Taittinger-Jouyet.

⁴ Amber Capital UK LLP (14-17 Market Place – Kent House, Londres, W1W 8AJ, Royaume-Uni), agissant pour le compte des fonds (i) Amber Active Investors Limited, (ii) Amber Global Opportunities Limited, (iii) Amber European long Opportunities Fund, (iv) PriviEdge – Amber Event Europe et (v) Amber Strategic Opportunities Fund et Amber Capital Italia SGR SpA (Piazza del Carmine 4, 20121 Milan, Italie), agissant pour le compte du fonds Alpha UCITS SICAV/Amber Equity Fund.

⁵ Déclaration de franchissement à la hausse du seuil de 15% du capital publiée par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2020.

⁶ Source: Bloomberg. Total Shareholder Return de Lagardère vs. CAC 40, SBF120 et Stoxx Europe 600 Media, calculé entre le 04/05/2017 et le 31/12/2019.

Les *curriculum vitae* individuels de chacun de ces candidats figurent en annexe. Amber souhaite toutefois formuler les observations générales suivantes :

- Chacun des candidats proposés témoigne d'une indépendance totale vis-à-vis de Lagardère ou d'Amber. Ces candidats n'ont en effet aujourd'hui aucun lien avec Lagardère ni Amber et remplissent l'ensemble des critères d'indépendance du Code Afep-Medef. Il s'agit d'un critère essentiel car seul un regard neuf et parfaitement indépendant permettra au Conseil de surveillance de remplir pleinement sa mission de contrôle.
- La nouvelle composition du Conseil de surveillance ainsi proposé comprend dix membres dont quatre femmes et six hommes – en ce compris Messieurs Pepy et Sarkozy –, en conformité avec les dispositions légales et recommandations relatives à la parité homme / femme.
- Cette liste de candidats se démarque par une forte dimension internationale. En effet, six des candidats proposés disposent d'une solide expérience à l'international – contre trois dans la composition actuelle du Conseil. Cette dimension internationale est évidemment essentielle pour Lagardère qui réalise plus des 2/3 de son chiffre d'affaires à l'étranger.

- Monsieur Patrick Sayer présente toutes les qualités et l'expérience requises pour devenir le Président de ce nouveau Conseil de surveillance. En effet, entre 2002 et 2018, Monsieur Sayer a largement contribué à la transformation d'Eurazeo en leader européen de l'asset management et du private equity, permettant à Eurazeo de sur-performer de plus de 200% le CAC 40 en termes de rentabilité totale pour les actionnaires. Ces résultats, qui lui valent la reconnaissance de ses pairs, illustrent une capacité de leadership dont le Conseil de surveillance de Lagardère doit impérativement se doter pour jouer pleinement son rôle.

5.2. TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Résolution A – (Révocation de Monsieur Jamal Benomar en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de révoquer Monsieur Jamal Benomar en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat.

Résolution B – (Révocation de Monsieur Yves Guillemot en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de révoquer Monsieur Yves Guillemot en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat.

Résolution C – (Révocation de Madame Soumia Malinbaum en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de révoquer Madame Soumia Malinbaum en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat.

Résolution D – (Révocation de Monsieur Gilles Petit en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de révoquer Monsieur Gilles Petit en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat.

Résolution E – (Révocation de Madame Aline Sylla-Walbaum en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de révoquer Madame Aline Sylla-Walbaum en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat.

Résolution F – (Révocation de Madame Susan L. Tolson en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de révoquer Madame Susan L. Tolson en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat.

Résolution G – (Révocation de Monsieur Patrick Valroff en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de révoquer Monsieur Patrick Valroff en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat.

Résolution H – (Nomination de Monsieur Patrick Sayer en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de nommer Monsieur Patrick Sayer en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Résolution J – (Nomination de Madame Valérie Ohannessian en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de nommer Madame Valérie Ohannessian en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Résolution K – (Nomination de Monsieur Yann Duchesne en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de nommer Monsieur Yann Duchesne en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Résolution L – (Nomination de Madame Brigitte Taittinger-Jouyet en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de nommer Madame Brigitte Taittinger-Jouyet en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Résolution M – (Nomination de Madame Laurence Bret Stern en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des

motifs de la présente résolution, décide de nommer Madame Laurence Bret Stern en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Résolution N – (Nomination de Monsieur Enrico Letta en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de nommer Monsieur Enrico Letta en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Résolution O – (Nomination de Madame Elena Pisonero en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de nommer Madame Elena Pisonero en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Résolution P – (Nomination de Monsieur Stephan Haimo en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de nommer Monsieur Stephan Haimo en tant que membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA avec effet immédiat, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5.3. RENSEIGNEMENTS SUR LES CANDIDATS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

INFORMATIONS RELATIVES A MONSIEUR PATRICK SAYER

Renseignements généraux

Nom : Sayer
Prénom : Patrick
Nationalité : Français
Date de naissance : 20 novembre 1957
Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 0

Références et activités professionnelles

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines de Paris, Monsieur Patrick Sayer a débuté sa carrière en 1982 au sein de la banque Lazard Frères & Cie à Paris dont il est devenu Associé-Gérant, avant d'occuper les fonctions de Managing Director de Lazard Frères & Co à New-York, devenant le responsable mondial en charge des médias et de la technologie. Entre 2002 et 2018, Monsieur Sayer a été Président du Directoire d'Eurazeo, dont les actifs gérés directement ou indirectement s'élèvent à près de 20 milliards d'euros. Il a par ailleurs été actionnaire engagé des éditions Presses Universitaires de France. Il est aujourd'hui Président de la société d'investissement familiale Augusta qui concentre ses investissements sur trois secteurs privilégiés : nouvelles technologies, luxe et immobilier.

Fonctions et mandats exercés actuellement

En France

Président d'Augusta SAS
Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo
Administrateur de Valeo
Administrateur d'Europcar Mobility
Administrateur de l'établissement public Grand Port Maritime de Marseille

À l'étranger

Administrateur de Techdata (US)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Vice-Président du Conseil de surveillance d'ANF Immobilier
Vice-Président du Conseil de surveillance de Rexel
Administrateur d'Accor
Administrateur du Grand Théâtre de Provence
Membre du Conseil d'administration de Moncler (Italie)
Administrateur du Musée des arts décoratifs de Paris

INFORMATIONS RELATIVES A MADAME VALERIE OHANNESSIAN

Renseignements généraux

Nom : Ohannessian
Prénom : Valérie
Nationalité : Française
Date de naissance : 27 mars 1965
Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 0

Références et activités professionnelles

Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, obtenu à l'Ecole de formation des Barreaux de la Cour d'appel de Paris (EFB), Valérie Ohannessian est titulaire d'une maîtrise en droit privé de l'Université Paris 2 Panthéon Assas ainsi que d'un Master 2 en droit des affaires de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle a débuté sa carrière en 1989 comme responsable marketing au sein de la société Software AG avant de rejoindre le groupe Andersen Consulting en 1990 puis d'occuper les fonctions de Directrice des affaires publiques de la Fédération française des assurances entre 1993 et 1998. Madame Ohannessian est ensuite devenue Directrice de la marque et des relations avec les consommateurs de Gan Assurances entre 1998 et 2001 avant d'occuper les fonctions de directrice générale adjointe de la

Fédération bancaire française pendant dix-sept ans. Au cours de cette période, elle fut également directrice de la publication et gérante du groupe de presse et d'édition professionnelles Revue Banque. Elle a ensuite pris la direction générale de Coop France jusqu'en mars 2019 avant de fonder la société Phémia Conseil, spécialisée en stratégie et gouvernance des sociétés à mission, affaires publiques et communication de crise.

Fonctions et mandats exercés actuellement

En France

Présidente de la société Phémia Conseil
Administratrice et membre du Comité d'audit de MRM invest
Administratrice de la Fondation Concorde
Administratrice de la Fondation du Souffle

À l'étranger

Néant

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Gérante du groupe Revue Banque
Administratrice de MRM Invest

INFORMATIONS RELATIVES A MONSIEUR YANN DUCHESNE

Renseignements généraux

Nom : Duchesne
Prénom : Yann
Nationalité : Française
Date de naissance : 29 août 1956
Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 0

Références et activités professionnelles

Diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole des Mines de Paris et de l'Institut des Etudes Politiques de Paris, Monsieur Yann Duchesne a débuté sa carrière en 1982 au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company où il a occupé plusieurs postes à responsabilité pendant vingt ans au sein des filiales américaines, japonaises et européennes avant de devenir Managing Partner en charge de la France. Il a ensuite rejoint le fonds d'investissement Doughty Hanson à Londres en qualité de Senior Partner jusqu'en 2015 avant de prendre la

direction générale du conglomerat industriel et commercial mauricien IBL jusqu'en 2018.

Fonctions et mandats exercés actuellement

En France

Membre du conseil de surveillance de Laurent Perrier
(président du comité d'audit)

À l'étranger

Administrateur de Total Gabon

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Directeur général et administrateur d'IBL
Administrateur d'Ipsos
Président du Conseil de surveillance de Saft

INFORMATIONS RELATIVES A MADAME BRIGITTE TAITTINGER-JOUYET

Renseignements généraux

Nom : Taittinger-Jouyet
Prénom : Brigitte
Nationalité : Française
Date de naissance : 7 août 1959
Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 0

Références et activités professionnelles

Ancienne élève de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise d'histoire, Madame Brigitte Taittinger-Jouyet a débuté sa carrière en 1985 comme chargée de budget chez Publicis avant de rejoindre la direction marketing du groupe Taittinger puis de devenir Président Directeur Général des parfums Annick Goutal en 1992, fonctions qu'elle a assurées jusqu'en 2013. Entre 2013 et 2018, Madame Taittinger-Jouyet a pris la direction de la stratégie et du développement à l'Institut des Sciences Politiques de Paris. Au cours de sa carrière, Madame Taittinger-Jouyet a également occupé les fonctions d'administrateur du Groupe du Louvre, de Baccarat et des Hôtels Campanile. Elle a par

ailleurs été administrateur de l'Ensemble orchestral de Paris, Vice-Président du Festival d'Aix-en-Provence, administrateur du Centre Pompidou et du groupe Addoha Douja Promotion (premier groupe immobilier marocain).

Fonctions et mandats exercés actuellement

En France

Administratrice de HSBC France
Administratrice de Fnac Darty (présidente du comité RSES et membre du comité des nominations et des rémunérations)
Administratrice de Suez (membre du comité RSESE et du comité des nominations et des rémunérations)

À l'étranger

Néant

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administratrice du Centre Pompidou

INFORMATIONS RELATIVES A MADAME LAURENCE BRET STERN

Renseignements généraux

Nom : Bret Stern
Prénom : Laurence
Nationalité : Française
Date de naissance : 16 août 1968
Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 0

Références et activités professionnelles

Titulaire d'un DESS en gestion des télécoms et média de l'Université Paris Dauphine, Madame Laurence Bret Stern a débuté sa carrière en 1991 au sein de la société France Telecom/Orange où elle a occupé différents postes en marketing pendant neuf ans en France, aux Etats-Unis puis aux Pays-Bas. Elle a ensuite rejoint la société AOL Time Warner à Paris en tant que responsable des offres haut-débit puis a exercé divers postes pendant six ans jusqu'aux fonctions de directrice marketing Europe. En 2008, elle a quitté AOL Time Warner pour la direction de Silentale, une startup franco-canadienne spécialisée dans le « Big data ». Deux ans plus tard, elle a été approchée par LinkedIn pour lancer l'activité en France. Elle a ouvert les bureaux parisiens en mars 2011 et a déménagé à Londres en 2013 où elle a été

promue Senior Marketing Director en charge de la zone EMEA et LATAM. Après 7 années chez LinkedIn, Laurence a rejoint Pipedrive, leader des logiciels commerciaux pour PME en tant que Chief Revenue Officer (directrice ventes et marketing). Fin 2018, Laurence a démarré une activité de conseil auprès des fonds d'investissements et startups, qu'elle accompagne désormais dans leur stratégie de croissance et transformation.

Fonctions et mandats exercés actuellement (aucun mandat au sein d'une société cotée)

En France

Membre du comité stratégie de Cocoworker
Membre du comité stratégique de Antescofo

À l'étranger

Dirigeante de OneRagtime Platform Limited
Dirigeante de Skalers Limited
Board Advisor de maiden-voyage.com

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administratrice de ANDigital

INFORMATIONS RELATIVES A MONSIEUR ENRICO LETTA

Renseignements généraux

Nom : Letta
Prénom : Enrico
Nationalité : Italien
Date de naissance : 20 août 1966
Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 0

Références et activités professionnelles

Diplômé en sciences politiques de l'Université de Pise et doctorant en droit communautaire à l'École supérieure Sainte-Anne de Pise, Monsieur Enrico Letta a exercé en Italie la fonction de Ministre pour les Politiques communautaires de 1998 à 1999, puis de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat de janvier à avril 2000. Il fut Ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur de 2000 à 2001, puis Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil de Romano Prodi de 2006 à 2008. De 2001 à 2015, Monsieur Letta a été élu à la Chambre des députés d'Italie, à l'exception de la période 2004-2006, où il a exercé le mandat de Député européen. Il a occupé également la fonction de Vice-Secrétaire du Parti Démocrate de 2009 à 2013. De 2013 à 2014, il fut Premier Ministre du Conseil des ministres italien. Depuis 2015, Monsieur Enrico Letta est le

Doyen de L'Ecole des Affaires Internationales de Sciences Po Paris (Paris School of International Affairs) et a été nommé en juin 2019 le président d'APSIA (Association of Professional Schools of International Affairs).

Fonctions et mandats exercés actuellement

En France

Doyen de l'Ecole des Affaires Internationales de Sciences Po Paris
Président de l'Institut Jacques Delors
Membre du Conseil de surveillance de Publicis
Membre du Comité scientifique d'UniversScience

À l'étranger

Président d'APSIA
Administrateur de LibertyLondon
Président de l'Italy-Asean Association
Président du Forum de dialogue Italie-Espagne

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur d'Abertis

INFORMATIONS RELATIVES A MADAME ELENA PISONERO

Renseignements généraux

Nom : Pisonero
Prénom : Elena
Nationalité : Espagnole
Date de naissance : 17 janvier 1963
Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 0

Références et activités professionnelles

Diplômée en économie de l'Universidad Autonoma de Madrid, Madame Elena Pisonero a débuté sa carrière en 1987 en tant qu'analyste chez Siemens. Après un bref passage au cabinet Ernst & Young, elle est devenue analyste économique au sein du think tank espagnol Instituto de Estudios Economicos en 1990. Elle a ensuite pris la tête du conseil économique du Partido Popular espagnol en 1992 qui a accédé au pouvoir en 1996. Madame Pisonero a alors intégré le cabinet du Vice-Président espagnol pendant deux ans avant de devenir

Secrétaire d'Etat au commerce extérieur, au tourisme et aux PME. En 2000, elle est devenue députée du Parlement espagnol et a été nommée, quelques mois plus tard, ambassadeur d'Espagne et Chef de la représentation permanente de l'Espagne auprès de l'OCDE à Paris. En 2005, Madame Pisonero a rejoint le secteur privé en intégrant le cabinet KPMG à Madrid en qualité de Senior Advisor en charge des affaires publiques puis Partner attachée au Président pour la stratégie, où elle a exercé pendant sept ans. En 2012, elle a pris la Présidence du Conseil d'administration de la société Hispasat, opérateur de satellite majeur de la péninsule ibérique et troisième opérateur en Amérique latine – fonctions qu'elle a quittées en octobre 2019 afin de fonder la société Taldig, spécialisée en conseil en stratégie. Au cours de sa carrière, Madame Pisonero a poursuivi sa formation en obtenant différents diplômes et certificats des universités de Stanford, Esad, Harvard Business School, Columbia Business School, l'INSEAD, NYU Stern School of Business, IMD Business School et MIT Sloan Executive Education.

Fonctions et mandats exercés actuellement

En France

Néant

À l'étranger

Présidente de Taldig
Administratrice de la société Solaria Energia y Medio Ambiente (société cotée sur Bolsas y Mercados Espanoles)
Administratrice du think tank Bruegel

Membre du conseil scientifique du think tank Elcano Royal Institute

Membre de l'Advisory Board de l'UNICEF Espagne

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administratrice non exécutive de la société Hisdesat
Présidente du conseil d'administration de la société Hispasat
Administratrice non-exécutive de la société PRISA
Présidente de l'Advisory Board de RocaSalvatella

INFORMATIONS RELATIVES A MONSIEUR STEPHAN HAIMO

Renseignements généraux

Nom : Haimo
Prénom : Stephan
Nationalité : Français
Date de naissance : 11 novembre 1956
Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 3,500

Références et activités professionnelles

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un DEA en droit des affaires de l'Université Paris-Nanterre ainsi que d'un LLM de la New York University School of Law, Monsieur Stephan Haimo a débuté sa carrière en 1980 au sein du cabinet d'avocats Baker & McKenzie (d'abord au bureau de Paris puis au bureau de New-York) dont il est devenu associé, exerçant principalement dans le domaine de l'arbitrage international. En 1998, il a rejoint le bureau new-yorkais du cabinet Gibson Dunn & Crutcher LLP où il a principalement exercé dans le domaine des fusions-acquisitions transnationales. Quatorze ans plus tard, toujours à New-York, il a pris la direction du Business Development de la société d'investissements CTF Development International, détenue

par la famille Cheng, originaire de Hong-Kong. Il a ensuite rejoint Valensay Capital en 2016 en tant qu'associé avant d'intégrer Cap M, cabinet de conseil spécialisé en fusions-acquisitions, dont il est aujourd'hui Executive Director. Il est avocat aux Barreaux de New-York et de Paris.

Fonctions et mandats exercés actuellement (aucun mandat au sein d'une société cotée)

En France

Néant

À l'étranger

Executive Director de CAP M

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Associé de Valensay Capital
Head of Business Development de CTF Development International
Président du Conseil d'administration de Caryle Hotel Operating Company

6. VOTRE PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au regard des mesures de confinement et d'interdiction des rassemblements instaurées pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus (covid-19), le Gouvernement a pris, le 25 mars 2020, une Ordonnance autorisant, à titre exceptionnel, à déroger aux règles classiques de tenue des assemblées générales de manière à permettre aux actionnaires de statuer sur les décisions essentielles au fonctionnement et à l'activité de la société tout en se conformant aux restrictions requises pour répondre à la crise sanitaire.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, la Gérance de la Société a décidé, en accord avec le Conseil de Surveillance, que l'Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 5 mai 2020 à 10 heures se tiendra à huis-clos, c'est-à-dire sans la présence des actionnaires et autres personnes ayant habituellement le droit d'y assister.

Les actionnaires pourront toutefois suivre à distance le déroulé de l'Assemblée Générale qui, comme chaque année, sera retransmise en intégralité, en direct et en différé, en français et en anglais, sur le site Internet de la Société www.lagardere.com.

Vous trouverez ci-après le descriptif complet des modalités qui vous permettront de participer pleinement à ce moment important d'information et d'échange en dépit de ces mesures exceptionnelles qui s'imposent afin de respecter les contraintes réglementaires et dans le souci de préserver la santé de chacun.

MODALITÉS POSSIBLES POUR PARTICIPER À CETTE ASSEMBLÉE

Conformément aux dispositions de l'article R 225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à participer à l'Assemblée Générale du mardi 5 mai 2020, les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'**inscription en compte de leurs actions**, à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte en application du septième alinéa de l'article L 228-1 du Code de commerce (l'« Intermédiaire Inscrit »), **dans les comptes de titres nominatifs de la Société tenus par son mandataire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit :

le jeudi 30 avril 2020 à zéro heure, heure de Paris.

À défaut de pouvoir assister à l'Assemblée qui se tiendra à huis-clos, les actionnaires sont invités à participer en choisissant entre l'une des trois modalités suivantes :

VOTE À DISTANCE

Les actionnaires peuvent voter à distance sur les résolutions soumises à l'Assemblée :

- ▶ soit à l'aide du formulaire papier adressé avec la convocation ;
- ▶ soit par Internet via la plateforme sécurisée VOTACCESS.

POUVOIR AU PRÉSIDENT

Les actionnaires peuvent également donner une procuration sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au Président de l'Assemblée d'émettre un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par la Gérance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Cette procuration peut être donnée :

- ▶ soit à l'aide du formulaire papier adressé avec la convocation ;
- ▶ soit par Internet via la plateforme sécurisée VOTACCESS.

REPRÉSENTATION PAR UN TIERS

Les actionnaires peuvent enfin se faire représenter par toute personne de leur choix qui, ne pouvant davantage assister à l'Assemblée à huis-clos, devra adresser ses instructions de vote et justifier de sa qualité de mandataire au plus tard le mardi 28 avril 2020 par courrier électronique à l'adresse paris.bp2s.cts.mandats@bnpparibas.com.

Attention : Cette adresse électronique est uniquement réservée aux titulaires d'une procuration donnée par un actionnaire et aucun vote à distance ou pouvoir au Président envoyé par un actionnaire ou un intermédiaire inscrit à cette adresse électronique ne sera pris en compte.

Cette procuration à un tiers peut être donnée au plus tard le mardi 28 avril 2020 :

- ▶ soit à l'aide du formulaire papier adressé avec la convocation ;
- ▶ soit par Internet via la plateforme sécurisée VOTACCESS.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-79 du Code de commerce, la révocation du mandataire doit s'effectuer dans les mêmes formes.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En aucun cas un actionnaire ne pourra retourner à la fois une formule de procuration et un formulaire de vote à distance. Dans une telle situation, la formule de procuration sera prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote à distance.

Les votes à distance et procurations émis par des actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français, dont les actions sont inscrites au nom d'un Intermédiaire Inscrit dans les comptes de titres nominatifs de la Société, devront être accompagnés d'une attestation dudit Intermédiaire Inscrit, de telle sorte que la Société ou son mandataire BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES puisse

vérifier sans contestation possible la qualité d'actionnaire au jeudi 30 avril 2020 à zéro heure, heure de Paris. Au cas où les actions seraient détenues par plusieurs Intermédiaires Inscrits, une attestation devra alors être établie par chacun de ces Intermédiaires Inscrits.

Les votes à distance et procurations émis par des Intermédiaires Inscrits ne pourront être pris en compte qu'à la condition que l'identité des actionnaires ait été divulguée, en cas de demande en ce sens formulée par la Société ou BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

AVERTISSEMENT : NOUVEAU TRAITEMENT DES ABSTENTIONS

Une loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 a modifié les règles applicables au calcul des voix exprimées en Assemblées Générales d'actionnaires : **alors que les abstentions, les votes blancs ou nuls étaient auparavant considérés comme des votes négatifs, depuis le 1^{er} janvier 2020, ceux-ci sont désormais exclus des votes exprimés** et ne sont ainsi plus pris en compte dans la base de calcul de la majorité requise pour l'adoption des résolutions.

Les formulaires papier et électronique de vote à distance et de procuration ont en conséquence été modifiés afin de permettre à l'actionnaire d'exprimer de manière distincte un vote négatif ou une abstention sur les différentes résolutions soumises à l'Assemblée.

Nous vous invitons à lire très attentivement les indications données ci-après pour le formulaire papier et sur la plateforme VOTACCESS pour le formulaire électronique sur la façon dont vous devez remplir le formulaire papier en fonction du mode de participation pour lequel vous souhaitez opter et du sens du vote que vous souhaitez exprimer.

Plus particulièrement, nous attirons votre attention sur le choix d'une abstention qui aurait des conséquences inverses à celles qu'entraînait un tel choix lors des Assemblées Générales précédentes : En effet, alors que, jusqu'à l'Assemblée Générale 2019, une abstention équivalait à un vote contre l'adoption d'une résolution, une abstention exprimée en vue de l'Assemblée Générale 2020 aura au contraire pour conséquence de favoriser son adoption dans la mesure où toute abstention a désormais pour effet mécanique d'abaisser la majorité requise.

MODALITÉS PRATIQUES

Compte tenu de l'effet possible de la pandémie de Covid-19 sur les délais postaux, il est recommandé de privilégier l'usage de la plateforme sécurisée VOTACCESS dans les conditions décrites ci-dessous ou de retourner votre formulaire papier dans les meilleurs délais.

PARTICIPATION PAR INTERNET : UTILISATION DE LA PLATEFORME SÉCURISÉE VOTACCESS

La plateforme de vote VOTACCESS est accessible, pour les actionnaires nominatifs, via le site Internet Planetshares de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES : <https://planetshares.bnpparibas.com> .

Les actionnaires dont les actions sont inscrites en compte nominatif pur doivent se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels (identifiant et mot de passe leur permettant de consulter habituellement leur compte nominatif sur le site Planetshares de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES).

Les actionnaires dont les actions sont inscrites en compte nominatif administré chez un prestataire de services d'investissement (banque, établissement financier, etc.) reçoivent avec leur courrier ou courriel de convocation un identifiant qui leur permet d'accéder au site Planetshares et d'obtenir leur mot de passe par voie postale ou par courriel pour ceux qui ont déjà communiqué leur adresse électronique.

Après s'être connecté au site Planetshares, il conviendra de cliquer sur l'icône « Participer à l'Assemblée Générale » et de suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme sécurisée VOTACCESS.

Dans le cas où un actionnaire nominatif ne serait plus en possession de son identifiant et/ou de son mot de passe, il pourra contacter BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES au numéro de téléphone suivant : **+ 33 (0)1 57 43 34 00**.

Les votes à distance et pouvoirs au Président pourront être exprimés via la plateforme VOTACCESS à compter du mardi 14 avril 2020 et jusqu'au lundi 4 mai 2020 à 15h00, heure de Paris.

Les désignations ou révocations de procurations à un tiers pourront être exprimées via la plateforme VOTACCESS à compter du mardi 14 avril 2020 et jusqu'au mardi 28 avril 2020.

Il est toutefois conseillé de ne pas attendre la date ultime pour se connecter, notamment en cas de demande de mot de passe.

PARTICIPATION PAR VOIE POSTALE : UTILISATION DU FORMULAIRE PAPIER

Toutes les actions de la Société étant nominatives, les formulaires de vote à distance et de procuration sont adressés avec les courriers et courriels de convocation.

En tout état de cause, ces formulaires sont également disponibles sur le site Internet www.lagardere.com et peuvent également être obtenus sur simple demande effectuée auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES et réceptionnée au plus tard le **jeudi 30 avril 2020** à l'adresse suivante :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
CTS Assemblées Générales
Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère
93761 PANTIN CEDEX

Pour pouvoir être pris en compte à l'Assemblée, les votes à distance et pouvoirs au Président exprimés sur formulaire papier devront être réceptionnés, dûment complétés et signés, par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, le samedi 2 mai 2020 au plus tard.

Les désignations ou révocations de procurations à un tiers exprimées sur formulaire papier devront être réceptionnées, dûment complétées et signées, par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, le mardi 28 avril 2020 au plus tard.

Compte tenu de l'effet possible de la pandémie de Covid-19 sur les délais postaux, il est recommandé de retourner les formulaires dans les meilleurs délais

Comment remplir votre formulaire papier ?

Vous désirez voter par correspondance : noircissez ici et suivez les instructions. **Attention, l'abstention n'équivaut pas à un vote contre.**

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : noircissez ici.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée : noircissez ici et inscrivez les coordonnées (nom, prénom ou dénomination sociale et adresse) de cette personne.

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
 Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

JE DÉSIRES ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

LAGARDERE SCA
 Société en commandite par actions
 au capital de 799 913 044,60 €
 Siège Social : 4, rue de Presbourg
 75116 PARIS
 320 366 446 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
 mardi 5 mai 2020, à 10h00
COMBINED ANNUAL ORDINARY AND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
 on Tuesday May 5th, 2020 at 10:00 a.m.

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account Nominatif Registered Porteur Shareholder

Vote simple Single vote
 Vote double Double vote

Nombre d'actions Number of shares
 Nombre de voix - Number of voting rights

1

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". // I vote YES all the draft resolutions approved by the Managing Partners, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8
Non / No	<input type="checkbox"/>						
Abs.	<input type="checkbox"/>						

2

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (3)

3

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO: See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting
 M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

4

9	10	11	12	13	14	15	16
Non / No	<input type="checkbox"/>						
Abs.	<input type="checkbox"/>						

A	B	C	D
Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

E	F	G	H
Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

J	K	L	M
Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N	O
Oui / Yes	<input type="checkbox"/>
Non / No	<input type="checkbox"/>
Abs.	<input type="checkbox"/>

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

5

Date & Signature

Quel que soit votre choix, datez et signez ici.

Votez ici pour les résolutions présentées par des actionnaires et non agréées par la Gérance. Pour voter, noircissez la case correspondant à votre choix.
Attention, l'abstention n'équivaut pas à un vote contre.

DÉPÔT DE QUESTIONS ÉCRITES

Les questions écrites qui seraient posées par les actionnaires devront être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Gérance au siège social de la Société **au plus tard le mardi 28 avril 2020.**

Au regard du contexte actuel et de l'impossibilité pour les actionnaires de poser des questions en séance, à titre exceptionnel, les questions écrites pourront également être envoyées par courrier électronique à l'adresse AG2020@lagardere.fr, et, dans la mesure du possible, il sera tenu compte des questions écrites qui seront réceptionnées jusqu'au jeudi 30 avril 2020 à 17 heures. Compte tenu de l'effet possible de la pandémie de Covid-19 sur les délais postaux, il est recommandé de compléter tout envoi qui serait effectué par voie postale d'un envoi par courrier électronique à l'adresse AG2020@lagardere.fr.

Pour pouvoir être prises en compte, ces questions écrites devront, conformément aux dispositions légales et réglementaires, être accompagnées d'une attestation d'inscription dans les comptes nominatifs de la Société, à la date de la demande.

Les questions écrites qui seraient posées par des actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français dont les actions sont inscrites au nom d'un Intermédiaire Inscrit dans les comptes de titres nominatifs de la Société ne pourront être prises en compte que si elles sont accompagnées d'une attestation établie par l'Intermédiaire Inscrit, de telle sorte que la Société puisse vérifier sans contestation possible la qualité d'actionnaire. Au cas où les actions seraient détenues par plusieurs Intermédiaires Inscrits successifs, une attestation devra alors être établie par chacun de ces Intermédiaires Inscrits.

MISE À DISPOSITION DE LA DOCUMENTATION

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents et renseignements qui doivent être communiqués ou dont les actionnaires peuvent prendre connaissance à l'occasion de l'Assemblée Générale ont été mis en ligne sur le site Internet de la Société et/ou sont tenus à disposition des actionnaires au lieu de la direction administrative de Lagardère SCA, Immeuble Monceau, 42 rue Washington à Paris 8^e (75).

Les actionnaires souhaitant obtenir communication d'un document ou d'une information qui ne serait pas déjà accessible sur le site Internet doivent adresser leur demande en ce sens par courrier électronique à l'adresse AG2020@lagardere.fr.

POUR VOUS INFORMER

Rendez-vous sur
WWW.LAGARDERE.COM



Espace Assemblée Générale des Actionnaires 2020